

Ville de BRUXELLES
Monsieur D. de SAEGER
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 24S/08 (corr. M. Desreumaux)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2089/s.446
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Sablons, 9. Transformation de la porte-cochère.

En réponse à votre lettre du 24 novembre 2008, en référence, reçue le 24 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 décembre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

L'immeuble, qui figure à l'inventaire du patrimoine monumental, se situe dans la zone de protection des biens situés place du Grand Sablon 38 et 39, 42, 43 et 49, 37 et à proximité directe de l'église Notre-Dame des Victoires au Sablon.

Jumelé avec le n°11, l'immeuble est un hôtel de maître néo-classique datant de 1827. La travée gauche se distingue par un portail surbaissé flanqué de pilastres à chapiteau cannelé, surmonté d'un large linteau à refends rayonnants.

La situation actuelle résulte d'une phase de travaux de 1960 qui a vu le remplacement de la porte d'origine par une porte vitrée à deux battants dans un châssis en laiton.

Le projet prévoit le remplacement de la porte vitrée par une nouvelle porte à deux battants à panneaux en bois massif (chêne massif peint ?) « respectant le style de l'immeuble » avec quatre boîtes aux lettres intégrées dans les vantaux.

La CRMS ne s'oppose pas au principe de supprimer la porte vitrée actuelle et de la remplacer par deux nouveaux battants pleins en bois car cette intervention devrait indéniablement améliorer la situation existante. Elle demande toutefois de revoir les proportions de l'imposte (augmenter l'épaisseur de la traverse) ainsi que, si possible, la division en panneaux des deux vantaux afin de s'inspirer plutôt de la composition du portail existant au n°11, rue des Sablons.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).